



## SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA, avocats

espace Pitot, 60, place J. Mirouze, bât C, MONTPELLIER

ADDE-SOUBRA  
AVOCATS

☎ 04.67.66.03.32 - [www.as-avocats.net](http://www.as-avocats.net) - mail : [contact@as-avocats.net](mailto:contact@as-avocats.net)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

La présente vente est poursuivie à la requête de Maître Philippe PERNAUD-ORLIAC, mandataire judiciaire, demeurant et domicilié  
ès-qualités, 27, rue de l'Aiguillerie, 34000 MONTPELLIER.

Avant constitué pour avocat Maître Pascal ADDE-SOUBRA, membre de la SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA, avocat au Barreau de  
MONTPELLIER, y demeurant, Espace Pitot - 60, place J. Mirouze - bât C, 34000 MONTPELLIER.

### COMMUNE DE SAINT BAUZILLE DE MONTMEL (Hérault)

LOT N° 1 : **UNE MAISON D'HABITATION DE TYPE 6**, d'une surface habitable de 174,55 m<sup>2</sup> avec terrain attenant, sise  
**9, route de Braveille**, cadastrée section C n° 1940 pour 1.338 m<sup>2</sup>, la maison est occupée par l'un des coindivisaires, présence à titre  
gracieux d'une personne occupant une des chambres à l'étage.

LOT N° 2 : **UN TERRAIN ARBORE**, cadastré section C n° 1941 pour 1.000 m<sup>2</sup>.

LOT N° 3 : **UN TERRAIN ARBORE**, cadastré section C n° 1942 pour 1.000 m<sup>2</sup>.

LOT N° 4 : **UN TERRAIN ARBORE**, comprenant un petit bâti ni hors d'eau ni hors d'air, cadastré section C n° 1943 pour 1.000 m<sup>2</sup>.  
lieudit « Vignasses » pour 18 a 95 ca - Section B n° 453, lieudit « Vignasses » pour 11 a 65 ca - Section B n° 454, lieudit « Vignasses »

pour 47 a 10 ca - Section B n° 461, lieudit « Vignasses » pour 33 a 40 ca - Section B n° 462, lieudit « Vignasses » pour 65 ca - Section  
B n° 464, lieudit « Vignasses » pour 45 a 90 ca - Section B n° 465, lieudit « Vignasses » pour 5 a 70 ca - Section B n° 466, lieudit  
« Vignasses » pour 5 a 40 ca - Section B n° 467, lieudit « Vignasses » pour 56 a 60 ca - Section B n° 468, lieudit « Vignasses » pour  
69 a 05 ca - Section B n° 478, lieudit « Camp de Lon et Lamathe » pour 51 a 60 ca - Section B n° 670, lieudit « Canne » pour 14 a 10 ca  
- Section B n° 671, lieudit « Encanne » pour 1 ha 27 a 70 ca - Section B n° 844, lieudit « Vignasses » pour 8 a 90 ca. Soit un total de 5 ha  
32 a 30 ca. Parcelles en friche, PLU : Zone A (zone agricole).

LOT N° 6 : **UN ENSEMBLE DE PARCELLES** cadastrées : - Section C n° 526, lieudit « Braveille » pour 46 a 70 ca - Section C  
n° 701, lieudit « Le Plan » pour 20 a 55 ca - Section C n° 880, lieudit « Les Barandons » pour 59 a - Section C n° 881, lieudit « Les  
Barandons » pour 4 a 10 ca - Section C n° 924, lieudit « Forte Causse » pour 12 a 30 ca - Section C n° 926, lieudit « Forte Causse » pour  
13 a 40 ca - Section C n° 994, lieudit « Le Plan » pour 38 a 40 ca - Section C n° 995, lieudit « Le Plan » pour 49 a 42 ca. Soit un total de  
2 ha 43 a 87 ca. Parcelles en friche, PLU : Zone A (zone agricole).

LOT N° 7 : **UN ENSEMBLE DE PARCELLES** cadastrées : - Section D n° 44, lieudit « Les Travesses » pour 35 a - Section D  
n° 45, lieudit « Les Travesses » pour 25 a 65 ca - Section D n° 46, lieudit « Les Travesses » pour 51 a 30 ca - Section D n° 47, lieudit  
« Les Travesses » pour 23 a 60 ca - Section D n° 48, lieudit « Les Travesses » pour 22 a 25 ca - Section D n° 49, lieudit « Les Travesses »  
pour 52 a 45 ca - Section D n° 50, lieudit « Les Travesses » pour 2 ha 92 a 95 ca - Section D n° 306, lieudit « Puech Long » pour 38 a  
90 ca - Section D n° 328, lieudit « Puech Long » pour 56 a 20 ca - Section D n° 340, lieudit « Puech Long » pour 18 a 95 ca. Soit un total  
de 6 ha 17 a 25 ca. Parcelles en friche, PLU : Zone A (zone agricole). La parcelle section D n° 340 est une parcelle boisée, accessible par  
un chemin, PLU : Zone N (zone naturelle protégée).

LOT N° 8 : **UN ENSEMBLE DE PARCELLES** cadastrées : - Section B n° 629, lieudit « Canne » pour 49 a 55 ca - Section B  
n° 673, lieudit « Canne » pour 68 a 70 ca - Section B n° 679, lieudit « Canne » pour 38 a 90 ca - Section B n° 687, lieudit « Canne » pour  
1 ha 13 a 80 ca - Section B n° 672, lieudit « Canne » pour 60 a 50 ca. Soit un total de 3 ha 31 a 45 ca. Parcelles en friche, PLU : ZA (zone  
agricole). La parcelle section B n° 679 est une parcelle plantée de vigne et entretenue, PLU : ZA (zone agricole).

### MISES A PRIX :

LOT N° 1 :	<b>140.000 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
LOT N° 2 :	<b>90.000 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
LOT N° 3 :	<b>90.000 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
LOT N° 4 :	<b>90.000 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
LOT N° 5 :	<b>16.000 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
LOT N° 6 :	<b>7.300 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
LOT N° 7 :	<b>18.500 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères
LOT N° 8 :	<b>10.000 €</b>	avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié en cas de carence d'enchères

### LE LUNDI 5 JUIN 2023 à 14 h et suivantes au besoin

au Palais de Justice de MONTPELLIER - place Pierre Flotte, salle Auguste Comte

Visite : *mardi 23 mai 2023 à 14 heures*

### S'ADRESSER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS :

- **SCP GRAPPIN ADDE-SOUBRA**, avocats au barreau de MONTPELLIER, site internet : [www.as-avocats.net](http://www.as-avocats.net), mail : [contact@as-avocats.net](mailto:contact@as-avocats.net), ☎ 04.67.66.03.32.

- au **Greffier du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER**, place Pierre Flotte, 34000 MONTPELLIER,  
où le cahier des conditions de la vente (RG 23/00033) peut être consulté.

- Sur les lieux pour visite le mardi 23/05/2023 à 14 h.

*Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de MONTPELLIER et moyennant  
consignation du dixième de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € par chèque de banque et du montant des frais d'adjudication  
prévisibles.*